

CAHIER DES CHARGES

Rencontres chorales académiques 1^{er} degré

2023-2024

La rencontre chorale académique pourra se monter à partir de 3 classes selon différentes modalités : inter-classes, inter-écoles, inter-cycles, inter-degrés, au sein d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Un forfait de 1000€ maximum, frais de Sacem inclus, sera versé à l'école organisatrice.

Ce budget constitue une participation pour :

- la location de la salle et l'achat de partitions
- la rémunération des musiciens et techniciens professionnels et intermittents

Les déclarations Sacem (paiement des droits d'auteur) sont de la responsabilité de l'école coordonnatrice qui est invitée à prendre attache avec la Sacem bien en amont des dates de concerts pour pouvoir bénéficier des 20% de réduction sur la somme totale déclarée.

Le logo du Gip-Acmisa devra figurer sur tous les documents officiels de communication et d'affichage. Nous vous le ferons parvenir par mail après la commission, qui se réunira au courant du mois de janvier.

Les parents d'élèves et leurs proches doivent pouvoir assister **gratuitement** aux rencontres chorales académiques soutenues par la Daac via le Gip-Acmisa.

Une invitation devra parvenir à la Daac bien en amont des concerts à l'adresse suivante :
ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr

Le bilan moral sera à saisir sur la plateforme Adage la semaine suivant les concerts.

Nous vous invitons à prendre contact avec les CPD EAC musique de votre département pour vous accompagner dans votre projet.

Pour le 67 : Michèle Saenger marie-michele.saenger@ac-strasbourg.fr
Magaly Jungbluth Magaly.Jungbluth@ac-strasbourg.fr

Pour le 68 : Karl-Frantz Graindorge karl-frantz.graindorge@ac-strasbourg.fr